



Loyers Impayés en Angleterre par un étudiant

Par hugodder

Bonjour à vous,

Je suis un étudiant en ERASMUS et j'ai signé un contrat pour une chambre dans une résidence universitaire en Angleterre du 15 janvier 2021 au 15 juillet 2021, ce qui est donc stipulé dans le contrat. J'y suis allé et je reste dans la chambre du 15 janvier jusqu'au 5 mars mais je dois retourner en France pour des raisons personnels. La résidence universitaire m'oblige à payer mon loyer jusqu'à la fin de la période du contrat (un montant de 3000 euros au total), il est cependant hors de question pour moi de payer un logement que je vais laisser vide. Surtout que mon départ anticipé est lié au contexte sanitaire actuel, donc pour des raisons exceptionnelles.

J'aimerais savoir s'il vous plaît, qu'est-ce que je risque si je ne paye pas ? En sachant que je vais être en France, et qu'ils sont en Angleterre, donc hors de l'Europe. Je conçois que c'est une obligation de payer, mais je n'ai pas les moyens pour me permettre de perdre autant d'argent, je trouve ça honteux. La résidence universitaire ne souhaite même pas négocier.

Merci beaucoup à vous, cordialement.

Par ESP

Bonjour

Votre créancier peut engager la procédure devant un tribunal anglais, qui sollicitera son exécution forcée en France. Cela risque d'être un peu long, mais au bout du compte vous reviendra bien plus cher.

Par hugodder

Merci beaucoup pour votre réponse, bonne journée à vous.

Par ESP

Je vous en prie

Par mcajm

Bonjour,
Pouvez-vous, svp, me dire si vous avez finalement dû payer ?
Je suis dans la même situation...
Merci.

Par hugodder

Bonjour,

Je suis étonné de voir un nouveau message 3 ans après !

Je n'ai finalement rien eu à payer : j'ai envoyé un message au président de l'université en lui indiquant que j'étais dans une situation de détresse.

Cordialement,

Par mcajm

Merci beaucoup pour votre retour.
Cordialement.

Par MaxP

Comme quoi il ne faut pas perdre espoir